

Mesure exceptionnelle - La MRC de Thérèse-De Blainville ajuste son mode de fonctionnement administratif – Tout le personnel est en mode Télétravail

Dans un souci de Santé publique, la MRC de Thérèse-De Blainville (MRCTDB) tient à appliquer avec sérieux, la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire.

Ces mesures permettent aux municipalités de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCTDB tient donc à informer ses citoyen(ne)s qu'à l'exception de son directeur général, tout le personnel de la MRC est en mode de télétravail, et ce, depuis le 24 mars 2020.

Par souci de transparence, les concernés sont invités à rejoindre le personnel de la MRCTDB au numéro 450-621-5546 en composant le numéro du poste figurant dans la section suivante du site Web : <http://mrc-tdb.org/la-mrc/equipe/>

L'objectif de cette mesure est de permettre au personnel de la MRCTDB de continuer de livrer les services nécessaires et requis pour son territoire, et ce, sans compromettre la santé de ses employés.